

AVIS

Conformément à l'article 9.2, alinéa 2, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé par affichage **(pendant 15 jours)** à la maison communale que ;

Le Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduaire du Nord (SIDEN) a introduit une demande auprès de l'Inspection du Travail et des Mines – Division des établissements classés, 3, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, relative à l'exploitation d'un monorail de Marque DEMAG, type KBK, numéro de construction 32103924 et d'un palan de marque KREMER, type DC-Pro 10 1000, numéro de construction 94170198 à Troisvierges, commune de Troisvierges, section D de Wilwerdange, numéro cadastral 1099/2912.

Le dossier est enregistré sous le numéro **3A/2021/3042/176**.

Troisvierges, le 13 septembre 2021
le bourgmestre,
signé Edy MERTENS,

pour le secrétaire,



Transmis à Monsieur le Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines – Services des établissements classés – B.P. 27, L-2010 Luxembourg.

Troisvierges, le 13 septembre 2021
le bourgmestre
signé Edy Mertens

pour le secrétaire



(à enlever le 29 septembre 2021)